



## **FONDS MERE DE MISERICORDE**

78 allée Jean Jaurès – Bât C/E – Étage 5  
31000 TOULOUSE

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

#### **HR AUDIT**

*Commissaire aux comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Rennes*  
20 bd Emile Romanet – 44100 NANTES

## FONDS MERE DE MISERICORDE

78 allée Jean Jaurès – Bât C/E – Étage 5 - 31000 TOULOUSE

Siren : 832433007

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos au 31 décembre 2019*

Aux administrateurs,

#### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS MERE DE MISERICORDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### 2. Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons ainsi procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente et dans les autres documents adressés au Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Présidente nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux administrateurs appelés à statuer sur les comptes.

### **5. Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité du Fonds MERE DE MISERICORDE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider Le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES, le 18 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

**HR AUDIT**

*Membre de la Compagnie Régionale de Rennes*



**Hervé ROUSSELOT**  
*Associé*

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)			du <b>01/05/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (20 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	86		86	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>86</b>		<b>86</b>	
<b>Stocks en cours</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres				15 000
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	138 388		138 388	146 681
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	259		259	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>138 647</b>		<b>138 647</b>	<b>161 681</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>138 734</b>		<b>138 734</b>	<b>161 681</b>

## Bilan association (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	du <b>01/05/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (20 mois)
<b>Fonds associatifs et réserves</b>		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	71 668	71 668
. Ecarts de réévaluation		
. Réserves		
. Report à nouveau	-2 472	
. Résultat de l'exercice	-3 096	-2 472
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecarts de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>66 100</b>	<b>69 196</b>
Provisions pour risques et charges		
<b>TOTAL (II)</b>		
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources	70 246	90 246
<b>TOTAL (III)</b>	<b>70 246</b>	<b>90 246</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 388	2 239
Autres		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 388</b>	<b>2 239</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>138 734</b>	<b>161 681</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
<b>Engagements donnés</b>		

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)			du <b>01/05/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (20 mois)
	France	Exportations	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
<b>Montants nets produits d'expl.</b>				
<b>Autres produits d'exploitation</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Cotisations				
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			20 000	
Autres produits				90 246
Reprise de provisions				
Transfert de charges				
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>20 000</b>	<b>90 246</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>20 000</b>	<b>90 246</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)				
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>				
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>20 000</b>	<b>90 246</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-3 096</b>	<b>-2 472</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>23 096</b>	<b>92 718</b>

## Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	du <b>01/05/2017</b> au <b>31/12/2018</b> (20 mois)
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variations stocks de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats non stockés		
Services extérieurs		
Autres services extérieurs	3 096	2 472
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Autres charges de personnels		
Subventions accordées par l'association	20 000	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements		
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations		
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		90 246
Autres charges		
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>23 096</b>	<b>92 718</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
<b>Total des charges financières (III)</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>		
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les sociétés (VI)		
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>23 096</b>	<b>92 718</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 096</b>	<b>92 718</b>
. Bénévolat		
. Prestations en nature		
. Dons en nature		
<b>Contributions volontaires en nature : total produits</b>		
. Secours en nature		
. Mise à disposition gratuite de biens et services		
. Prestations		
. Personnel bénévole		
<b>Contributions volontaires en nature : total charges</b>		

## Annexes aux comptes annuels

### PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en application du Règlement ANC n°2014-03 modifié.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### EVENEMENTS POST CLOTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## 1. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

### A. IMMOBILISATIONS

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		86		86
<b>TOTAL</b>		<b>86</b>		<b>86</b>

*Dépôt de garantie versé sur cet exercice.*

### B. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				

### C. ETAT DES CREANCES

Etat des créances	Montant total	A un an	A plus d'un an
Fournisseurs débiteurs			
Créances sociales			
Créances fiscales			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	259	259	
<b>TOTAL</b>	<b>259</b>	<b>259</b>	

## 2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

### A. FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

#### Fonds Associatifs

Le fonds a été créé avec une dotation en capital initiale d'une somme de 15 000 €. Cette somme a été versée le 19 février 2019 par le fondateur, l'Association MERE DE MISERICORDE.

Suivant l'article 8 des Statuts, « La dotation en capital du fonds de dotation sera obligatoirement complétée par les donations (consenties par acte authentique) et legs ».

Les fonds associatifs ont été complétés par deux legs reçus en 2018 pour un montant de 50 536,65 €. Ils s'élèvent ainsi à 71 668,47 € au 31/12/2019.

#### Fonds dédiés

Les fonds dédiés ont évolué de la façon suivante :

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Année (Préciser dans cette colonne l'origine de la subvention et son affectation résumé)	Fonds à engager en début d'exercice (A)	Utilisation en cours d'exercice (B)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (C)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (D)
	compte n°19	Compte n°789	Compte n°689	Compte n°19
2018 : dons manuels	90 245,74	20 000,00		70 245,74
2018 : Legs et donations Soutien des activités de l'association Mère de Miséricorde				-
<b>TOTAL</b>	<b>90 245,74</b>	<b>20 000,00</b>	-	<b>70 245,74</b>

### B. ETAT DES DETTES

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 388	2 388		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 388</b>	<b>2 388</b>		

#### Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunt obligataire convertible	
Autres emprunts obligataires	
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 338
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>2 338</b>

### 3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### A. DONS ET LEGS

L'association comptabilise en compte transitoire les legs et donations en cours de réalisation.

Il est distingué les dons manuels des legs et donations dans les comptes.

Dans le cadre des dons affectés, et non utilisés sur l'exercice, ces derniers sont affectés sur l'exercice suivant par le biais de fonds dédiés.

Les legs sont incorporés en fonds propres conformément à l'article 8 des Statuts.

Les dons et legs se répartissent au 31/12/2019 de la manière suivante : *voir note A sur le Passif*.

#### B. PROVISIONS SUR HONORAIRES

Au titre du contrôle légal des comptes, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 1 464 €.